



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
ET DE TRANSITIONS
2023-2025

Lacq-Orthez – Béarn des Gaves



Communauté
de communes
**LACQ ■
ORTHEZ**



Communauté de Communes
du **Béarn des Gaves**
terre de partage



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Lacq-Orthez – Béarn des Gaves :

- la Communauté de Communes Lacq-Orthez, représentée par Patrice LAURENT, son Président,
- la Communauté de Communes du Béarn des Gaves, représentée par Jean LABOUR, son Président,

les EPCI ci-après dénommés le Territoire.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son **cadre d'intervention** ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Lacq-Orthez en date du 12/12/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves en date du 09/11/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves et autorisant son président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste **d'aménagement du territoire** favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a **permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.**

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place **d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.**

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, **visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions :** appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du Contrat de développement et de transitions : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire **et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025.** Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, **garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.**

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité **au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.**

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Situé au centre-nord du département des Pyrénées-Atlantiques, le territoire de contractualisation Lacq-Orthez – Béarn des Gaves (LOBG) regroupe deux Communautés de Communes : la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO) et la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (CCBG). Le territoire de contractualisation, d'une superficie de 1 172,11 km², est composé de 114 communes et compte 70 230 habitants (Insee, 2019).

Le territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves, qui se situe dans une zone de plaines et de coteaux, est un espace à dominante rurale avec 76% de la population vivant dans une commune rurale et 24% dans une commune urbaine.

Le territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves s'appuie sur une économie dynamique et un bassin industriel ayant engagé une reconversion majeure et représentant une source importante d'emplois. Ces dernières années, une érosion de l'emploi a pu être observée, majoritairement dans la sphère productive, affectant principalement les emplois industriels et agricoles. Le tissu important de TPE-PME (commerce, artisanat, services), dynamique en termes de création d'emplois présentsiels, vient néanmoins compenser ces effets.

Le territoire offre une couverture satisfaisante en équipements et services ainsi qu'une diversité de modes de vies aux habitants du territoire. Équipements et services de centralité rayonnent sur l'ensemble du territoire et les pôles relais présents constituent des espaces stratégiques, sur lesquels s'appuie le maillage territorial.

Le territoire est traversé par un axe urbanisé, industriel, commercial et résidentiel, le long du gave de Pau et desservi par des transports collectifs. Cet axe est bordé au Nord et au Sud par des espaces aux caractéristiques rurales, de faible densité, tournés essentiellement vers l'agriculture. Certains sont éloignés des axes de communication, des pôles ainsi que de l'offre de transports collectifs, favorisant le recours et la dépendance à la voiture pour se déplacer.

Ensuite, l'habitat local se montre relativement diversifié, mais la vacance s'est développée dans les centres des communes, comportant des logements anciens et vieillissants. Une part importante des ménages se trouvent par ailleurs en situation de précarité énergétique et 50 % des logements construits avant 1 970 sont potentiellement énergivores à l'échelle du territoire. En outre, l'isolement social augmente, concernant principalement les personnes les plus âgées, alors qu'en parallèle l'offre de santé comporte encore des fragilités, au travers du vieillissement des professionnels de santé, en particulier les médecins.

La qualité et la diversité du cadre de vie sont des marqueurs forts de l'attractivité du territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves. Il possède une attractivité « naturelle » du fait du climat, des paysages et de la proximité de la mer et de la montagne. Son attractivité démographique, mesurée sous le prisme du solde migratoire est restée soutenue, malgré une baisse récente. Si près de la moitié des habitants du territoire a moins de 44 ans, le vieillissement constaté de certaines catégories socio-professionnelles, en particulier les agriculteurs, les commerçants, les personnels de santé, ainsi que les gérants d'hôtels et restaurants, posera des problématiques de succession et de reprise des activités.

L'attrait touristique du territoire demeure relativement disparate au regard de son potentiel intrinsèque. De plus, la préservation des patrimoines culturels et naturels du territoire reste un sujet particulièrement prégnant.

Pour les deux EPCI de Lacq-Orthez – Béarn des Gaves, la vulnérabilité socio-économique identifiée se définit comme suit :

- La Communauté de Communes du Béarn des Gaves est classée en vulnérabilité intermédiaire,
- La Communauté de Communes Lacq-Orthez est classée peu vulnérable.

Le territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves **est classé vulnérable, étant composé d'au moins un EPCI vulnérable.**

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Objectif Stratégique Principal 1 : Accompagner le développement économique au travers de la valorisation des ressources

Sous-axe 1.1 : Encourager la sobriété énergétique, la production d'énergies renouvelables et la mutation du tissu industriel et artisanal

Sous-axe 1.2 : Promouvoir le développement de l'économie circulaire et collaborative, d'initiatives durables et de pratiques numériques responsables

Sous-axe 1.3 : Accompagner l'entreprenariat et la diversification des filières agricoles, agroalimentaires et sylvicoles locales

Objectif Stratégique Principal 2 : Adapter le cadre de vie aux évolutions sociétales

Sous-axe 2.1 : Renforcer les services de proximité des centralités et soutenir leurs requalifications

Sous-axe 2.2 : Développer les mobilités alternatives à l'autosolisme

Sous-axe 2.3 : Promouvoir un habitat durable et inclusif

Objectif Stratégique Principal 3 : Renforcer le rayonnement du territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves et du Béarn

Sous-axe 3.1 : Contribuer aux démarches de promotion et de marketing du territoire

Sous-axe 3.2 : Valoriser et préserver les patrimoines naturels et culturels participant de l'attractivité du territoire

Sous-axe 3.3 : Favoriser l'émergence d'équipements ou initiatives participant au développement et à l'identité du Béarn

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, **de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.**

En outre, **le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 20%** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat de développement et de transitions du territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI composant le Territoire, en vue notamment **de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel (annexe 2)** que le territoire de projet souhaite **mettre en œuvre** sur la période de contractualisation **avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.**

L'appui régional concerne :

- le programme **d'actions** pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- l'ingénierie du territoire. La mobilisation **d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat**, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. **L'enjeu** est de recréer, sur les territoires fragiles, **de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.**

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme **l'éducation**, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en **matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il **pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.**

L'année 2026 sera consacrée à la préparation **d'un nouveau contrat de territoire.**

Les opérations du territoire retenues dans le **plan d'actions pluriannuel** du contrat (annexe 2) **devront faire l'objet d'un** engagement financier de la Région avant la fin du contrat **et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.**

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon **les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage** est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi **et l'évaluation relative à l'exécution du programme,** veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des **co-financements, la recherche d'une convergence** dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire **l'avancement de la mise en œuvre** de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan **d'actions** pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en **œuvre de la stratégie** territoriale. **Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions** pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, **conformément aux procédures et règlements d'intervention** sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan **d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.**

Le cas échéant, le **Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic** dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise **en œuvre de services de mobilité locale** telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec **la dynamique d'évolution des politiques publiques.**

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les **bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale** pour chacune des opérations soutenues au titre de la **mise en œuvre du contrat.**

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des **modalités de suivi et d'évaluation** sont co-construites par le Territoire et la Région **afin de pouvoir mesurer l'efficacité** des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies **dans la note d'enjeux** ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. **L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.**

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres **d'ouvrages locaux.**

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non **respect par l'une des parties des termes** du présent contrat, celui-ci peut être **résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.**

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 3 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté de
Communes Lacq-Orthez,

Alain ROUSSET

Patrice LAURENT

A, le

Le Président de la Communauté de
Communes du Béarn des Gaves,

Jean LABOUR

Liste des annexes

Annexe 1 : **Note d'enjeux**

Annexe 2 : **Plan d'actions** pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

NOTE D'ENJEU PRÉALABLE AU CONTRAT RÉGIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Dynamiques territoriales et caractéristiques de vulnérabilité

1.1. Un territoire à la fois concerné par une économie productive et résidentielle

Le territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves s'appuie sur une économie dynamique, soutenue par un bassin industriel historique, en forte mutation ces dernières années et qui représente une source importante d'emplois, dont la structuration et l'évolution demeurent complexes. Le taux de chômage constaté y est inférieur aux moyennes nationales et connaît une baisse tendancielle (11,9 % en 2018, source INSEE). Le territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves comporte également plus du quart des exploitations du Béarn, avec 1 627 exploitations agricoles en 2020 (Source : Agreste).

Ces dernières années, une érosion de l'emploi a pu être observée, principalement dans la sphère productive (40,5 % des emplois du territoire, contre 59,5% pour l'économie présentielle), affectant les emplois industriels et agricoles. Il convient de noter une baisse significative des employés (-3,1 %) et des ouvriers (-10,1%) dans le territoire, ce qui va de pair avec l'érosion de l'emploi industriel en 2021. Le tissu important de TPE-PME (commerce, artisanat, services), dynamique en termes de création d'emplois présentiels, vient néanmoins compenser ces effets : 71 % des créations d'entreprises concernent la catégorie « commerces, transports et services ».

Du fait de son caractère industriel, les activités présentes sur le territoire de la Cclo émettent davantage de CO² que des territoires aux profils et tailles comparables. Concernant le territoire de la CCBG, les principaux besoins énergétiques sont liés au transport et à l'habitat.

Cependant, afin de limiter ses émissions et leur impact sur l'environnement, le territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves s'est engagé vers la transition énergétique, à l'aide d'une production d'énergies renouvelables significative (hydrique, thermique et solaire notamment) ainsi que d'un bassin d'emploi dynamique, tourné vers l'innovation et les transitions. On peut citer notamment la centrale photovoltaïque de la plateforme de Mourenx - Noguères - Pardies – Bézingrand entre autres.

1.2. Un territoire majoritairement rural, marqué par une richesse paysagère et un modèle agricole diversifié

La dominante rurale du territoire s'illustre par la présence de surfaces agricoles importantes (59 %) et des milieux semi-naturels... Fort de ses ressources naturelles abondantes, le territoire pourrait s'appuyer sur celles-ci en les valorisant davantage, afin de lutter contre la dépendance aux énergies fossiles importées. Une meilleure utilisation de la ressource bois (énergie et construction notamment), en lien avec les propriétaires forestiers (90% de forêt privée sur le territoire), pourrait permettre de créer des synergies entre acteurs locaux et des économies d'énergies. De même, la production agricole, bien que relativement diversifiée au travers de ses modèles productifs, (à dominante polyculture / élevage) doit être renforcée. À l'exception de la production maraîchère, insuffisante à ce jour, le territoire de Lacq-Orthez – Béarn des Gaves pourrait viser l'atteinte d'une forme d'autonomie

alimentaire. En revanche, le recul des surfaces agricoles, la forte diminution du nombre d'agriculteurs et l'âge avancé des exploitants (dont la moitié a plus de 50 ans) posent la question du devenir de certains espaces et exploitations et des filières associées.

L'anticipation de l'adaptation de l'économie locale aux crises, provoquées par le changement climatique annoncé, le vieillissement constant de la population ces dernières décennies, mais encore le prolongement de la relative érosion de l'emploi, constituent d'importants défis à relever. Il conviendra d'anticiper les conflits d'usage et les risques de tension immobilière et foncière, en particulier pour les terres agricoles.

1.3. Services et commerces de proximité : une couverture territoriale satisfaisante, mais des centralités en souffrance

Le territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves est traversé par un axe urbanisé, industriel, commercial et résidentiel, le long du gave de Pau. Cet axe est bordé au Nord et au Sud par des espaces aux caractéristiques rurales, de faible densité, tournés essentiellement vers l'agriculture et dont certains sont éloignés des axes de communication et des pôles : le territoire constitue ainsi un espace à dominante rurale avec 76% de la population vivant dans une commune rurale et 24% dans une commune urbaine.

Il est structuré par une triple centralité de fonctionnement, autour des pôles d'Orthez, Salies-de-Béarn et du pôle Mourenx-Monein-Artix, ce dernier étant fortement sous influence de l'agglomération paloise. La commune d'Orthez en outre dispose d'équipements et de services de centralité qui rayonnent sur tout le territoire et les pôles relais constituent des espaces stratégiques sur lesquels le maillage territorial s'appuie, en particulier en termes de proximité des services et des commerces.

L'organisation du territoire offre par conséquent une couverture satisfaisante en équipements et services, ainsi qu'une diversité de modes de vies aux habitants du territoire. Un déficit d'attractivité et de compétitivité de l'offre commerciale en centre-bourg perdure néanmoins. À Mourenx et Orthez, la vacance commerciale oscille autour de 23%, en 2021. À Salies-de-Béarn et Navarrenx, les niveaux demeurent également élevés.

Ensuite, l'habitat local se montre relativement diversifié, mais la vacance (10% en 2018) s'est développée dans les centres des communes, comportant des logements anciens et vieillissants. La vacance atteint jusqu'à 18 % des appartements dans certaines communes. Néanmoins en 2021, de nombreuses transactions immobilières ont été observées, particulièrement à Salies-de-Béarn et Sauveterre-de-Béarn. Une part importante des ménages se trouvent par ailleurs en situation de précarité énergétique et 50 % des logements construits avant 1 970 sont potentiellement énergivores à l'échelle du territoire LOBG.

En outre, l'isolement social augmente, concernant principalement les personnes les plus âgées, alors qu'en parallèle l'offre de santé comporte des fragilités, au travers du vieillissement des professionnels de santé, en particulier les médecins. La densité de médecins généralistes libéraux, est inférieure de 15 points à la référence en Nouvelle-Aquitaine en 2017. Une série d'actions palliatives a été mise en œuvre au travers du Contrat local de santé.

D'autre part, l'aménagement actuel du territoire et sa couverture en offre de transports collectifs, peu performante, favorisent le recours et la dépendance à la voiture pour se déplacer. En effet, les flux domicile-travail mettent en évidence la relation entre les espaces, notamment l'interconnexion avec la partie Est du territoire au bassin de vie palois. L'axe reliant la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées au territoire représentent plus de 40 % de l'ensemble des flux (35 % des flux entrants et 48 % des flux sortants). Malgré l'existence d'un transport ferroviaire, avec 3 gares sur le territoire, l'utilisation des transports en commun est largement minoritaire dans le territoire.

1.4. Un cadre et une qualité de vie reconnus comme marqueurs forts d'attractivité du territoire, mais pour autant un territoire qui a vu sa population légèrement diminuer

La qualité et la diversité du cadre de vie sont des marqueurs forts de l'attractivité du territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves qu'il partage avec l'ensemble du Béarn. Il possède une attractivité « naturelle » du fait du climat, des paysages et de la proximité de l'Océan Atlantique et des Pyrénées.

Son attractivité démographique, mesurée sous le prisme du solde migratoire est restée soutenue, malgré une baisse récente. En effet, avec un taux annuel moyen de - 0,08 % sur la dernière période du recensement, le territoire comptait 59 habitants en moins. Si près de la moitié des habitants du territoire a moins de 44 ans, le vieillissement constaté de certaines catégories socio-professionnelles, en particulier les agriculteurs, les commerçants, les personnels de santé, ainsi que les gérants d'hôtels et restaurants, posera des problématiques de succession et de reprise des activités. Des disparités sociales et territoriales avec des poches de pauvreté dans les centres urbains de Mourenx et Orthez sont également constatées, mais aussi dans certaines communes rurales qui touchent particulièrement les moins de 30 ans. Cela conduira le territoire à relever un double défi : le renouvellement de sa population active et la prise en compte des questions liées aux besoins du troisième âge.

Le territoire dispose de nombreux atouts, d'un cadre de vie privilégié et les opportunités en termes d'emploi peuvent favoriser l'arrivée de nouveaux habitants. La présence de lieux ressources pour les entreprises mais aussi de tiers lieux spécialisés, renforcent les interactions et la capacité d'innovation du territoire. On peut citer le réseau de pépinières d'entreprises de la CLO, la Station à Sauveterre-de-Béarn, les FabLabs de Lacq Odyssée et la Fab'rique, à Sauveterre-de-Béarn. De nombreux projets de tiers lieu sont en cours sous portage divers.

L'attrait touristique du territoire demeure relativement disparate au regard de son potentiel intrinsèque. Le patrimoine bâti historique et les espaces naturels du territoire constituent les atouts touristiques indéniables. On peut citer la cité médiévale d'Orthez, les bastides (Bellocq, Navarrenx, Labastide-Villefranche), les activités de thermoludisme autour du Sel de Salies-de-Béarn, etc. La préservation des patrimoines culturels et naturels du territoire constitue un sujet particulièrement prégnant. La coordination et le maintien de l'offre touristique apparaissent également opportuns. Les besoins semblent toutefois varier d'un territoire à l'autre, donnant lieu à des stratégies spécifiques propres aux Communautés de communes.

Néanmoins, le regain d'attractivité de la ruralité ainsi que l'intérêt renouvelé pour la culture locale, constituent des leviers de développement. Le déploiement de nouveaux outils pourrait apporter une réponse à la progression d'un tourisme vert en renforçant notamment l'itinérance.

Le sujet de l'attractivité du territoire est présent dans les réflexions stratégiques de nombreux territoires et questionne souvent ses acteurs. La démarche de coopération structurante menée par le Pays de Béarn, depuis quatre ans, contribue à l'ensemble de ces réflexions et génère des opportunités de "faire ensemble", en particulier avec les groupes d'action locale proches. Les synergies potentielles sont nombreuses à cette échelle, au regard des multiples interactions constatées entre les huit intercommunalités le constituant. Les réflexions du territoire LOBG s'inscrivent donc dans une échelle plus large : celle du Béarn, en complémentarité des 6 autres EPCI le constituant et via l'action du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn.

Les démarches de promotion, de planification et de développement économique ouvrent également de nombreuses opportunités de coopération à cette échelle. Ces coopérations reposent essentiellement sur le travail en réseau et de nombreux projets sont en cours d'élaboration, ouvrant autant d'opportunités pour chaque territoire impliqué.

II – Des grands enjeux identifiés sur le territoire de Lacq-Orthez – Béarn des Gaves

Le tableau AFOM ci-dessous résume les principales caractéristiques du territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves :

SYNTHÈSE – Lacq-Orthez – Béarn des Gaves

| FORCES | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▫ Un territoire équilibré, organisé et fortement structuré autour de ses centralités ▫ Une accessibilité importante aux axes de circulation majeurs ▫ Un bassin d'emploi dynamique tourné vers l'innovation ▫ Une sphère productive importante sur les secteurs de l'agriculture et de l'industrie ▫ Une spécialisation de pointe autour de l'industrie chimique ▫ Des sites adaptés à l'implantation d'activités industrielles ▫ Un schéma commercial existant sur la CCLO ▫ Un réseau d'accès à la culture structuré côté CCLO ▫ Un cadre de vie et un terroir exceptionnel, des paysages riches divers et vivants. ▫ Des filières identitaires alimentaires et agricoles fortes (élevage, vin, sel, pêche roussanne, SIQO...) ▫ Des marqueurs naturels (gaves, coteaux, forêts) et patrimoniaux forts | <ul style="list-style-type: none"> ▫ Des disparités sociales et territoriales ▫ Un revenu disponible inférieur aux moyennes nationales ▫ Une part relativement élevée de jeunes non insérés ▫ Une offre d'hébergement incomplète en Béarn des Gaves ▫ Un nombre important de logements dégradés ou vacants ▫ Un manque d'attractivité et de compétitivité de l'offre commerciale en centre-bourg ▫ Une offre d'activités et d'hébergement touristique incomplète ▫ Une offre de santé fragile ▫ Des inégalités hommes-femmes marquées sur le plan de l'accès à l'emploi ▫ Une dépendance à la voiture pour les déplacements ▫ Une couverture de l'offre de transports collectifs peu performante ▫ Une production maraîchère insuffisante ▫ Un patrimoine historique bâti pour partie dégradé |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> ▫ La relance de la réindustrialisation des territoires associée à de fortes perspectives d'emplois ▫ Une évolution vers une chimie verte décarbonée ▫ Un regain d'attractivité de la ruralité ▫ Une tendance au développement du « tourisme vert » ▫ L'évolution des modes de travail ▫ Un attrait renouvelé pour la culture locale ▫ Le développement de tiers lieux, culturels notamment ▫ Des projets en faveur de l'alimentation locale et de la promotion des circuits courts | <ul style="list-style-type: none"> ▫ Renforcement des inégalités d'accessibilité et ▫ Augmentation de l'isolement des publics ▫ Amplification du phénomène de vacance des logements : vraiment ? ▫ Défaut de reprise et transmission des activités (agriculture, commerces...) ▫ Une situation concurrentielle en matière d'accueil des professionnels de santé ▫ Risque potentiel d'un manque de main d'œuvre aux compétences adéquates : enjeux de formation et d'attractivité |

Plusieurs points saillants ressortent de cette réflexion et ont permis d'identifier quelques questionnements sur lesquels insister dans le cadre du contrat avec la Région. Ces enjeux peuvent être formulés sous la forme des questions suivantes :

- De par sa localisation, ses caractéristiques géographiques, etc. un territoire qui présente un fort potentiel de développement en termes d'attractivité, pour autant une population en légère diminution (avec un solde migratoire positif, mais en baisse) → **quels sont les nouveaux leviers à activer et/ou renforcer pour relancer cette dynamique démographique ?** Une tendance constatée sur l'arrivée de nouvelles populations, mais qui reste à préciser quantitativement → **comment amplifier ce phénomène ? Comment intégrer pleinement ces populations nouvelles et les rendre actrices de la vie locale, tant sur plan associatif qu'entrepreneurial ?**
- Malgré une dynamique positive de créations d'entreprises (notamment dans le secteur « commerce et services ») et un maillage satisfaisant en termes d'équipements, des centralités mises à mal avec des taux de vacances très élevés (logements et commerces) → **sur quels leviers s'appuyer pour revitaliser les centres-villes / centres-bourgs et continuer à garantir un accès équilibré aux services et équipements du territoire ?**
- Un fort recul de l'emploi sur le territoire avec des filières en souffrance (chimie, construction spécialisée, produits minéraux, réparation installation machines, distribution et production électricité gaz) → **comment accompagner les secteurs spécifiques au territoire qui semblent être le plus en difficulté ?**
- Avec des consommations énergétiques particulièrement marquées sur le territoire, notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'habitat → **quels soutiens proposer au territoire pour l'accompagner dans la transition énergétique ?**

III – Une réflexion stratégique s'inscrivant dans le prolongement du Contrat d'Attractivité et en lien avec le volet territorial des Fonds Européens 21-27

2.1. Un prolongement du Contrat d'Attractivité 2019-2022

Le précédent contrat, portant sur la période 2019-2022, avait défini deux grands enjeux pour le territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves comprenant chacun trois axes d'action :

ENJEU 1 : Renforcer le tissu économique dual construit autour de l'agriculture et de l'industrie et le diversifier vers une économie de la transition énergétique

Axe 1 : Développer et conforter les filières locales liées à l'agriculture et la sylviculture

Axe 2 : Industrie : Anticiper les mutations et les défis à venir

Axe 3 : Encourager la diversification des activités économiques

ENJEU 2 : Le renforcement de l'attractivité du territoire (et bien vivre sur le territoire)

Axe 1 : Favoriser un logement et des services de qualité

Axe 2 : Favoriser et faciliter les mobilités

Axe 3 : Valorisation du patrimoine

Pour permettre l'élaboration de cette nouvelle stratégie, le territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves a souhaité s'inscrire dans la continuité de la précédente génération de contrat. Des objectifs communs autour de l'attractivité du territoire (même si, cette fois-ci, celle-ci s'inscrit dans une échelle plus large, celle du Béarn), du développement d'une offre de logements adaptés, de l'évolution des filières agricoles, etc. se retrouvent ainsi.

Par rapport à la précédente génération de contrat, il a de plus été proposé d'intégrer les ambitions de la feuille de route régionale « Néo Terra », afin de proposer une stratégie qui réponde du mieux possible aux besoins et enjeux du territoire, tout en veillant à y développer une approche transversale sous le prisme des transitions écologique et énergétique.

2.2. Une réflexion conjointe menée avec la territorialisation de la programmation 2021-2027 des Fonds Européens

La définition des enjeux répond d'un diagnostic stratégique complet réalisé dans le cadre du volet territorial des fonds européens 2021-2027 (volet territorial du Programme FEDER-FSE – OS 5 et Programme LEADER) : Le territoire LOBG a mené une réflexion conjointe pour le renouvellement de la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine (Contrat de Développement et de Transition) et pour la territorialisation de la programmation 2021-2027 des fonds européens de la Nouvelle-Aquitaine (volet territorial du Programme FEDER-FSE – OS 5 et Programme LEADER). Ce travail s'est appuyé sur les mêmes éléments de diagnostic et s'est traduit par une stratégie commune, répondant aux compétences régionales.

En réponse à ces enjeux, trois axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025.

IV- Présentation des axes stratégiques du Contrat de Développement et de Transitions pour répondre aux enjeux du territoire

Objectif Stratégique Principal 1 : Accompagner le développement économique au travers de la valorisation des ressources

Sous-axe 1.1 : Encourager la sobriété énergétique, la production d'énergies renouvelables et la mutation du tissu industriel et artisanal

Sous-axe 1.2 : Promouvoir le développement de l'économie circulaire et collaborative, d'initiatives durables et de pratiques numériques responsables

Sous-axe 1.3 : Accompagner l'entrepreneuriat et la diversification des filières agricoles, agroalimentaires et sylvicoles locales

Indicateurs de suivi :

- Economies d'énergie réalisées et production d'énergie renouvelable
- Nombre d'agriculteurs engagés dans la diversification des productions alimentaires ou Nombre de communes engagées dans la démarche de PAT
- Nombre de cantines engagées sur une démarche de circuits courts
- Nombre d'emplois créés
- Projets exemplaires : nombre de projets soutenus
- Part des circuits courts dans l'alimentation locale
- Nombre de projets répondant à un objectif de Néo Terra

Objectif Stratégique Principal 2 : Adapter le cadre de vie aux évolutions sociétales

Sous-axe 2.1 : Renforcer les services de proximité des centralités et soutenir leurs requalifications

Sous-axe 2.2 : Développer les mobilités alternatives à l'autosolisme

Sous-axe 2.3 : Promouvoir un habitat durable et inclusif

Indicateurs de suivi :

- Nombre de logements requalifiés / réhabilités
- Evolution des taux de vacances commerciales et logements dans les principales centralités
- Nombre de commerces / services de proximité créés (dernier commerce)

Objectif Stratégique Principal 3 : Renforcer le rayonnement du territoire Lacq-Orthez – Béarn des Gaves et du Béarn

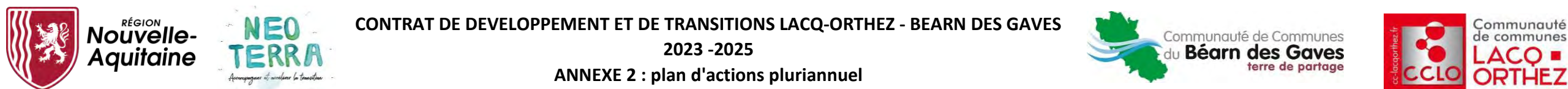
Sous-axe 3.1 : Contribuer aux démarches de promotion et de marketing du territoire

Sous-axe 3.2 : Valoriser et préserver les patrimoines naturels et culturels participant de l'attractivité du territoire

Sous-axe 3.3 : Favoriser l'émergence d'équipements ou initiatives participant au développement et à l'identité du Béarn

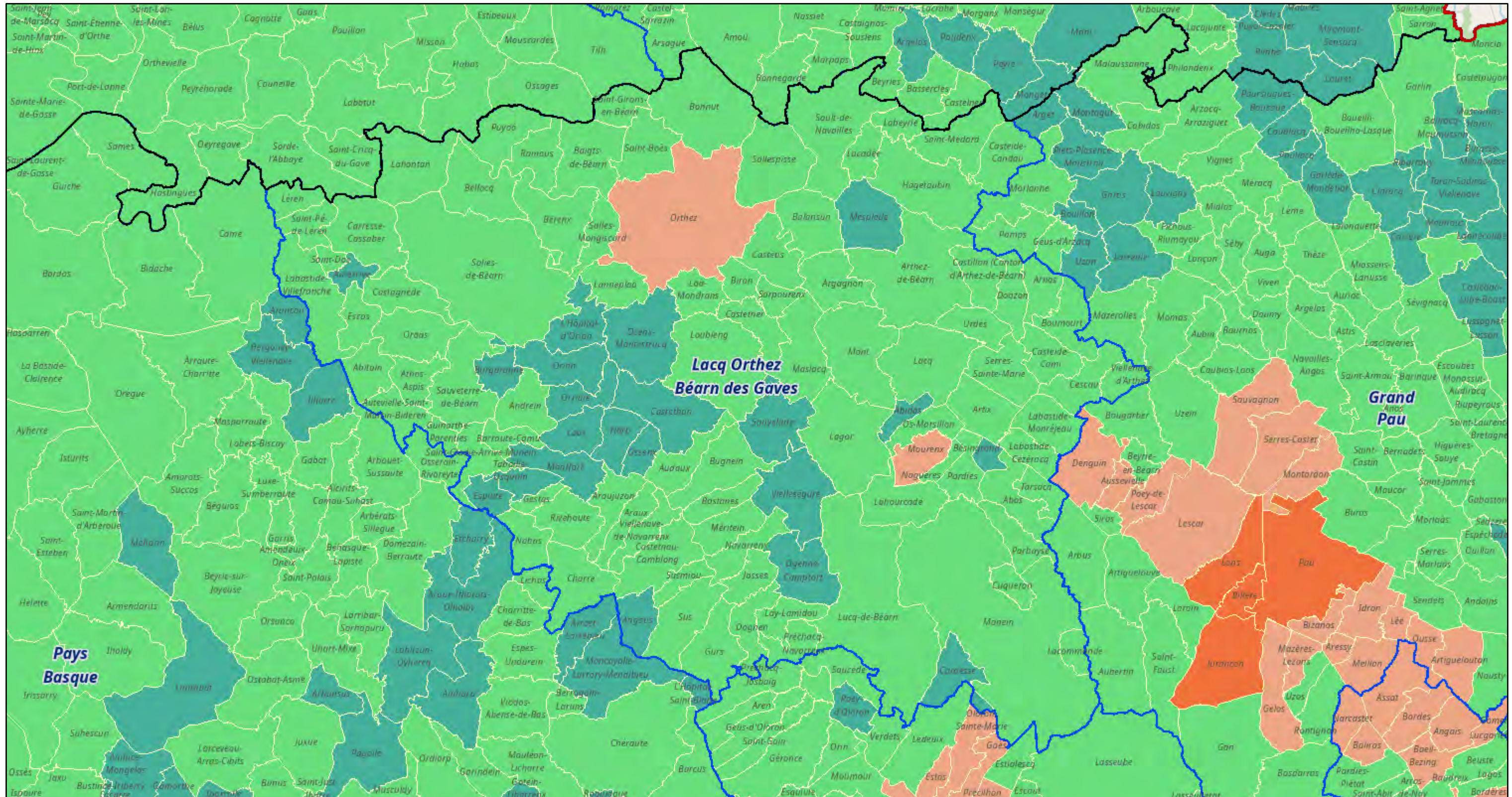
Indicateurs de suivi :

- Evolution de la population
- Nombre de sites patrimoniaux ou naturels mis en valeur
- Nombre de démarches collectives de promotion territoriale engagées
- Installation d'entreprises et emplois créés
- Coopérations créées

|  | | | | | | | | | | | | | Prévisionnel / priorisation des actions | | | | |
|--|--|--|--|---|-------------------------------|----------------------------------|--------------|--------------------|---|---------|------------------------|--|---|---|---|--|--|
| N° | AXE PRINCIPAL | AXE SECONDAIRE | INTITULE DE L'OPERATION | MAITRE D'OUVRAGE | LOCALISATION | MATURE / AMORÇAGE / CHANTIER-CLE | RURALITE | COÛT ESTIMATIF (€) | COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€) | BP 2023 | BP 2024 | BP 2025 | OBSERVATIONS | THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES | NEO TERRA | | |
| | AXE 1 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU TRAVERS DE LA VALORISATION DES RESSOURCES | 1.1 Encourager la sobriété énergétique, la production d'énergies renouvelables et la mutation du tissu industriel et artisanal | Mise en œuvre d'une Action Collective de Proximité (ACP) à l'échelle de Lacq-Orthez-Béarn des Gaves - Phase diagnostic | CC Lacq-Orthez | Lacq-Orthez - Béarn des Gaves | Mature | | 26 250 € | 13 125 € | X | | | | Commerce - Artisanat - Développement local | | | |
| | | | Poursuite de l'extension de Chemstart'up - 4e extension | CC Lacq-Orthez | Lacq | Amorçage | X | | | | | | | | Industrie et filières | | |
| | | | Requalification de la friche de l'Esplanade à Navarrenx | CC Béarn des Gaves | Navarrenx | Amorçage | X | | | | | | | Réhabilitation friche pour en faire une polarité énomique et productive autour de l'artisanat, de la production/ transformation, du stockage Démarche de renaturation accompagnée par le Conservatoire d'Espaces Naturels | Commerce - Artisanat - Développement local | Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable | |
| | | 1.3 Accompagner l'entreprenariat et la diversification des filières agricoles, agroalimentaires et sylvicoles locales | Création de la maison de la Blonde d'Aquitaine et de ses relais | CC Béarn des Gaves | Territoire intercommunal | Amorçage | X | | | | | | | Projet conditionné par la structuration de la filière de la Blonde d'Aquitaine et du fonctionnement de l'Insitut de la Blonde d'Aquitaine Programme immobilier inscrit au Contrat d'Attractivité 2019-2022 | Agriculture, agroalimentaire, circuits courts | | |
| Mise en place d'un tiers-lieu multifonctionnel : La Halle | CC Béarn des Gaves | | Sauveterre-de-Béarn | Mature | X | 3 041 132 € | 153 502 € | X | | | | Une aide de 263 498 € a été attribuée sur la base d'un programme initial de 1,9 M € à la CP de mai 2021. Le programme ayant été enrichi, une aide complémentaire de 153 502 € est proposée. | Agriculture, agroalimentaire, circuits courts | Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique | | | |
| AXE 2 - ADAPTER LE CADRE DE VIE AUX EVOLUTIONS SOCIETALES | 2.1 Renforcer les services de proximité des centralités et soutenir leurs requalifications | Soutien à la revitalisation commerciale des principales centralités de la CC Béarn des Gaves en lien avec l'ACP | CC Béarn des Gaves | Navarrenx, Salies-de-Béarn et Sauveterre-de-Béarn | Chantier-Clé | X | | | | | | | | Commerce - Artisanat - Développement local | | | |
| | | Création d'un bar-restaurant panoramique au centre du village de Serres-Sainte-Marie | Commune de Serres-Sainte-Marie | Serres-Sainte-Marie | Mature | X | 1 015 010 € | 100 000 € | X | | | | Dossier éligible au RI Services de Proximité | Commerce - Artisanat - Développement local | | | |
| | | Création d'un commerce multiservice dans un bâtiment communal jouxtant l'école afin de proposer des services de proximité aux habitants à Labastide-Villefranche | Commune de Labastide-Villefranche | Labastide-Villefranche | Amorçage | X | | | | | | | | | Commerce - Artisanat - Développement local | | |
| | 2.2 Développer les mobilités alternatives à l'autosolisme | Préparation du futur Contrat Opérationnel de Mobilité entre le territoire Lacq-Orthez - Béarn des Gaves et la Région Nouvelle-Aquitaine | Lacq-Orthez - Béarn des Gaves | Lacq-Orthez - Béarn des Gaves | Chantier-Clé | | | | | | | | | | Transports - Mobilités | | |
| | | Conception et réalisation d'un axe structurant les mobilités actives, et connectant les trois centre-bourgs à l'échelle de la CCBG (dorsale du saumon) | CC Béarn des Gaves | Territoire intercommunal | Amorçage | X | | | | | | | | La section Sauveterre-Navarrenx se situe sur un itinéraire régional, elle peut prétendre à un financement régional en insistant sur l'intérêt touristique La partie Salies-Sauveterre est inéligible (car hors grand itinéraire) | Tourisme | | |
| | 2.3 Promouvoir un habitat durable et inclusif | Création de 5 logements locatifs sociaux à Lacq - Réhabilitation d'un ancien presbytère | Office 64 de l'Habitat | Lacq | Mature | X | 636 856,26 € | 60 000 € | X | | | | | | Habitat et Logement | | |
| | | Suivi-animation de l'OPAH-RU d'Orthez | CC Lacq-Orthez | Orthez | Mature | | 58 440 € | 15 000 € | X | X | X | | Coût annuel : 58 440 euros Intervention Région : 20% du suivi d'animation plafonnée à 15 000 euros / an Une première année a été présentée à la CP de mars 2022 | Habitat et Logement | | | |
| Poursuite du Guichet Habitat Energie de la CC Lacq-Orthez | | CC Lacq-Orthez | Territoire intercommunal | Mature | | 131 861 € | | X | | | | Poursuite des missions du guichet habitat-énergie de la CCLLO, labellisé FAIRE en 2021 par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine, puis France Rénov' au 1er janvier 2022 | Habitat et Logement | | | | |
| Rénovation de logements locatifs communaux à loyers conventionnés à Lagor | | CC Lacq-Orthez | Lagor | Amorçage | X | | | | | | | | | Habitat et Logement | | | |
| AXE 3 - RENFORCER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE LACQ-ORTHEZ - BEARN DES GAVES ET DU BEARN | 3.1 Contribuer aux démarches de promotion et de marketing du territoire | Développer la fonction de troisième lieu du MIX à Mourenx | CC Lacq-Orthez | Mourenx | Amorçage | | | | | | | | Le Mi[x] est identifié comme un tiers-lieu par la coopérative des Tiers-Lieux | ESS | | | |
| | | Réhabilitation d'une friche au positionnement stratégique pour la ville Mourenx et le territoire de la CCLLO : le Belvédère | Ville de Mourenx | Mourenx | Amorçage | | | | | | | | Usages préidentifiés : accueil d'événementiels professionnels, espaces muséographiques et pédagogiques mais aussi lieu de promenade, de contemplation et de rencontres Attente fin de l'étude de positionnement pour confirmer ces orientations et affiner les usages, notamment sur les volets muséographique et scénographique | Tourisme | | | |
| | 3.2 Valoriser et préserver les patrimoines naturels et culturels participant de l'attractivité du territoire | Soutien au plan d'actions de la stratégie Trame Verte et Bleue de la CC Lacq-Orthez | CC Lacq-Orthez | Territoire intercommunal | Chantier-Clé | | | | | | | | Partenariat entre la CC Lacq-Orthez et la Région Nouvelle-Aquitaine (Direction de l'Environnement et DATAR) | Environnement | Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité | | |
| | | Accompagner et faciliter la plantation de haies | CC Lacq-Orthez | Territoire intercommunal | Mature | | 161 013,89 € | 95 440,39 € | | | | | AAP Nature et Transitions - Présenté à la CP de novembre 2022 | Environnement | Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité | | |
| | | Rénovation de la Maison Jeanne d'Albret à Orthez - musée du protestantisme Béarnais | Commune d'Orthez | Orthez | Mature | | 570 000 € | 85 500 € | X | | | | Sous réserve aide DRAC | Culture - Patrimoine | | | |
| Sauvegarde de l'Église Saint-Pierre à Orthez | Commune d'Orthez | Orthez | Mature | | 310 000 € | 46 500 € | X | | | | Sous réserve aide DRAC | Culture - Patrimoine | | | | | |

| N° | AXE PRINCIPAL | AXE SECONDAIRE | INTITULE DE L'OPERATION | MAITRE D'OUVRAGE | LOCALISATION | MATURE / AMORÇAGE / CHANTIER-CLE | RURALITE | COÛT ESTIMATIF (€) | COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€) | BP 2023 | BP 2024 | BP 2025 | OBSERVATIONS | THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES | NEO TERRA |
|----|---------------|--|---|-------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|----------|--------------------|---|---------|---------|---------|--|------------------------------------|---|
| | | | Création de la Maison du Gave à Navarrenx | Portage à définir | Navarrenx | Amorçage | X | | | | | | Des finalités à préciser (équipement de sensibilisation aux enjeux energie et biodiversité) Ancienne centrale hydroélectrique réhabilitée Portage à structurer / définir | Environnement | Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité |
| | | 3.3 Favoriser l'émergence d'équipements ou initiatives participant au développement et à l'identité du Béarn | Refonte de la scénographie du château Moncade : aménagements intérieurs, signalétique, parcours de visite | Commune d'Orthez | Orthez | Mature | | 107 415 € | 16 112,25 € | | X | | Sous réserve aide DRAC | Culture - Patrimoine | |
| | | | Projet de valorisation du Camp de Gurs - Phase étude | Pôle Métropolitain du Pays de Béarn | Gurs | Mature | X | 40 000 € | 8 000 € | X | | | | Culture - Patrimoine | |
| | INGENIERIE | | Ingénierie Thématique | A définir | Lacq-Orthez - Béarn des Gaves | | | | 20 000 € | X | X | X | Max. 40% pour 1 ETP / an (dépenses plafonnées à 50 000 euros) | | |
| | | | Ingénierie Thématique | A définir | Lacq-Orthez - Béarn des Gaves | | | | 20 000 € | X | X | X | Max. 40% pour 1 ETP / an (dépenses plafonnées à 50 000 euros) | | |
| | | | Animation DLAL - Volet territorial des fonds Européens 2021-2027 - Lacq-Orthez - Béarn des Gaves | Pôle Métropolitain du Pays de Béarn | Lacq-Orthez - Béarn des Gaves | | | | 10 000 € | X | X | X | Max. 25% pour 1 ETP / an (dépenses plafonnées à 40 000 euros) | | |

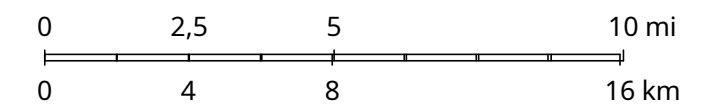
Annexe 3 - Grille communale de densité Lacq-Orthez - Béarn des Gaves



27/10/2022 15:10:25

1:288 895

- Grille communale de densité selon l'INSEE 2021
- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense
- très peu dense
- Limite de commune
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025
- Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la France



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA